

Mes chers collègues,

Mes chers confrères,

A vous tous, greffiers et membres du personnel, ou simples citoyens qui venez ce matin nous manifester votre soutien,

Je veux vous dire, au nom de l'association syndicale des magistrats, que CECI N'EST PAS UNE GRÈVE.

C'est une ACTION, qu'au sein de l'ASM nous ne concevons pas comme « l'expression symbolique d'un mécontentement, voire « l'expression d'un mécontentement symbolique », mais bien comme une action concrète d'indignation.

L'indignation non pas d'une corporation mais bien celle de l'ensemble du monde judiciaire, tous acteurs et secteurs confondus, tant au nord qu'au sud du pays, contre des mesures de restrictions budgétaires qui enlèvent l'action de la justice.

ACTION, vous avez dit « ACTION » ?

Quel est donc encore le sens de ce mot dans le contexte actuel ?

Action : « Fait d'agir, de MANIFESTER SA VOLONTÉ *en accomplissant quelque chose* » nous enseigne le Petit Larousse, qui illustre aussitôt son propos d'un exemple que je laisse à votre appréciation : « par son action audacieuse, le ministre a évité la crise... »

La crise ? Elle enfle !

Mais nous pensons, au sein de l'ASM, que ce mot « ACTION » ne prend tout son sens que lorsqu'il s'incarne dans les actes de femmes et d'hommes d'action.

À ce sujet, un homme de cette trempe a prononcé un jour, qui n'est pas si lointain, des propos qui prennent aujourd'hui tout leur sens :

« LÀ OÙ JE NE PUIS RIEN, JE ME PRÉSERVE DE PRÉTENDRE POUVOIR ; LÀ OÙ JE LE PUIS, J'AGIS. »

C'était, c'est Charles De Gaulle.

Où il est donc question de pouvoir et d'action.

POUVOIR ?

Mes chers collègues,

Il a été dit à de nombreuses reprises ces derniers temps qu'un Pouvoir – celui de la Justice – n'a pas le droit, n'a pas le pouvoir, de faire la grève "parce qu'un Pouvoir s'exerce."

La question reste cependant entière. Que faire lorsque précisément, du fait des mesures d'austérité qu'on entend lui appliquer, ce Pouvoir n'a, n'aura bientôt plus du tout le pouvoir de s'exercer ?

POUVOIR ?

Nous n'avons pas le pouvoir de faire les lois, mais le devoir de les appliquer et celui de revendiquer les moyens requis à cet effet. Nous n'avons pas le pouvoir de lever les fonds nécessaires à l'action de la justice ; en revanche, nous avons le devoir d'exiger que son financement respecte son indépendance. Nous avons un devoir de résistance.

POUVOIR ?

Nous n'avons pas de pétrole, nous n'avons pas de camions, d'avions de bus ou de trains, nous n'avons que des dossiers – et ils sont nombreux – et nous savons tous que derrière ces montagnes de papier, ces mégabits de fichiers, il y a des gens, des citoyens, il y a des entreprises qui attendent que le pouvoir judiciaire s'exerce pour rendre **un service public de la justice** digne du XXI^e siècle: un service de qualité qui ne fasse pas de la justice une marchandise.

C'est pourquoi si nous ne faisons pas grève, aujourd'hui, c'est exclusivement pour ne pas pénaliser le citoyen, pour ne pas ajouter un désordre supplémentaire au chaos.

Mais cette retenue dans les moyens mis en œuvre pour faire enfin entendre nos revendications ne nous dispense en rien – et c'est là le message de l'ASM – de poursuivre l'action, celle que vise le grand Charles dans la seconde partie de sa citation:

« LÀ OÙ JE LE PUIS, J'AGIS »

ACTION ?

Mais, nous dit-on de tous côtés, que pouvons-nous faire ?

Soyons lucides. Ces moyens d'action, autres que la grève, doivent suivre des voies nouvelles qui restent à inventer, à construire, tous ensemble, avec chacun d'entre vous. Nous avons le pouvoir de l'imagination. Il nous manque encore le sens de la coordination et de la concertation entre nous. Ne sous-estimons pas l'immense travail qui a déjà été accompli en ce sens. Et l'ASM a fait sa part, largement.

Dans l'immédiat, avant tout, il nous faut développer dans les tout prochains jours une intense action d'information, qui peut être faite, par chacun d'entre nous, *avant* d'ouvrir nos audiences pour expliquer aux justiciables le contenu de nos revendications. Je ne les reprendrai pas. Elles ont été déjà largement commentées par les orateurs précédents.

Je vous dirai simplement que notre combat est juste parce que nous ne nous battons pas :

- pour une augmentation ;
- pour un véhicule de fonction ;
- pour des stocks options ;
- ou pour un parachute doré en fin de carrière.

Non, nous luttons dans l'intérêt du justiciable, pour servir l'intérêt général, celui d'une justice accessible à tout citoyen, quelle que soit sa condition de fortune, qui soit rendue dans des délais raisonnables avec ce souci de qualité et d'humanité qui fait le cœur même de notre métier.

Quelles que soient nos divergences actuelles sur les moyens d'action, ce métier, cette passion, nous l'avons en partage.

C'est pourquoi, il nous faut absolument, mes chers collègues, mes chers confrères, enfin passer du stade des vertueuses déclarations d'indignation, du stade des éternelles supplications devant le mur des lamentations, à celui de l'action, celle de chacun d'entre vous pour défendre la dignité de notre fonction.

L'association syndicale des magistrats ne conçoit pas cette matinée d'action comme le point d'orgue d'un mouvement de grogne, mais bien comme un nouveau point de départ de notre mouvement et vous invite dès à présent à la journée nationale de protestation programmée pour le 20 juin prochain.

D'ici là, que chacun prenne ses responsabilités. Avec courage, avec détermination.